

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de septembre en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Michel Cameron

Absents : Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne (à l'ouverture de ladite session)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 16 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 août 2004
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
 - Soumission(s) - Réfection de la toiture
- 5) Urbanisme
 - Projet de règlement numéro 341-2004
 - Assemblée publique de consultation
 - Second projet de règlement numéro 341-2004
 - Adoption du second projet de règlement
 - Avis de motion
- 6) Comité du patrimoine culturel – Rapport du 1^{er} septembre 2004
 - Nomination
- 7) Comité de la Famille de Sainte-Croix – Aide
- 8) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Démission
 - M. Dominique Dubé
 - M. Christian Launier
 - Schéma de couverture de risque de la MRC de Lotbinière
 - Identification de la caserne, des camions et des officiers
- 9) Voirie
 - Cession d'une partie de lot 142-P.n.s. (ancien chemin route 3)
 - Dossier de M. André Drouin
 - Servitude de passage sur les lots 133-Ptie & 138-Ptie
 - Dossier Hydro-Québec

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

- 10) Réseau d'éclairage public – Renouvellement du contrat d'entretien
- 11) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard – Recherche en eau souterraine
 - Levé de sismique # 2 (Nova Aqua Expert inc.)
- 12) Station de pompage des eaux usées rue Lafleur – Soumission(s) pour abri
- 13) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
 - États financiers au 31 décembre 2003
- 14) Avis de motion (R. 333-2004, annexe A)
- 15) Varia

Période de questions
Levée de l'assemblée

227-2004 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

228-2004 **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2004**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 août 2004, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

229-2004 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE AOÛT 2004 – RATIFICATION

| | | |
|--|--------------------------|------------------|
| SALAIRES BRUTS DU 25 JUILLET 2004 AU 28 AOÛT 2004 | SECRÉTAIRE-TRÉSORIER | 5,524.50 |
| | ADMINISTRATION | 2,780.32 |
| | SECRÉTAIRE TEMPORAIRE | 759.20 |
| | HOMME DE MAINT. (VOIRIE) | 1,815.42 |
| | INSPECTEUR MUNICIPAL | 2,307.72 |
| | HOMME DE MAINT. (RÉSEAU) | 2,605.61 |
| | CONCIERGE | 794.37 |
| | MONITRICES & MONITEURS | 4,340.44 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 2,968.70 |
| | SOUS-TOTAL | 23,896.28 |

COMPTES PAYÉS DE AOÛT 2004 – RATIFICATION

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|---|----------------------------|-----------|
| ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC. | INSPECTION & RECHARGE INC. | 111.85 |
| CENTRE CULTUREL & SPORTIF | AVANCE DE FONDS JUILLET | 15,000.00 |
| FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS | TRANSPORT VOIRIE | 11.52 |
| HYDRO-QUÉBEC | ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN | 794.12 |
| | ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL | 107.74 |
| | CENTRE COMMUNAUTAIRE | 542.31 |
| | STATION STE-CROIX | 1,131.75 |
| | GARAGE MUNICIPAL | 81.74 |
| | USINE D'EAU POTABLE | 2,110.26 |
| | DÉGRILLEUR | 89.03 |
| | ASCENSEUR | 85.46 |
| | CHALET O.T.J. | 276.89 |
| | STATION D'ÉGOUT | 91.27 |
| | CASERNE INCENDIE | 213.25 |
| | ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN | 55.20 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

| | | |
|---------------------------------|---|-------------------|
| LA RONDE | SORTIE T/JEUX | 30.02 |
| LE JOURNAL DE QUÉBEC | PUBLICITÉ VENTE DE GARAGE | 23.69 |
| LIBRAIRIE TOME UN INC. | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 640.56 |
| | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 58.74 |
| | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 12.79 |
| | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 30.98 |
| | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 74.79 |
| | ACHATS BIBLIOTHÈQUE | 21.35 |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | REMISE DE JUILLET | 4,306.10 |
| MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE | SALAIRES URBANISME (MAI, JUIN & JUILLET 2004) | 3,904.36 |
| PAVAGE CHABOT INC. | RAPIÉÇAGE 2004 90 % | 57,474.86 |
| PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE | ÉQUIPEMENT INCENDIE | 36.22 |
| QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC. | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 57.42 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 21.90 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 465.68 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 442.67 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 5.74 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 41.73 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE | 39.75 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE | 156.33 |
| | CRÉDIT VOIRIE & USINE EAU | -759.17 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE & S/POMPAGE | 186.24 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES | 22.89 |
| | DÉGRILLEUR & PISTE SKI FOND | |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE, DÉGRILLEUR & PISTE SKI FOND | 99.61 |
| RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA | CRIBLURE (RÉSERVE ET NIVELAGE RANGS EN GRAVIER) | 335.87 |
| RÉAL HUOT INC. | PIÈCES POUR BORNE-FONTAINE EN FACE DE LA FONDERIE (récupéré de la Fonderie Bibby) | 471.03 |
| | PIÈCES DIVERSES POUR RÉSEAU ACQUEDUC | 100.25 |
| RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC. | SERVICE JUILLET DÉGRILLEUR | 39.45 |
| | LOCATION CONTENEUR | 58.27 |
| | RÉCUPÉRATION DES VERTS | 397.87 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | REMISE DE JUILLET | 2,804.91 |
| SCIAGE ET FORAGE QUÉBEC INC. | SCIAGE DE BORDURE (245 RUE LAROCHE) (Récupéré du contribuable 143.78 \$) | 321.50 |
| SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN. | REMISE DE JUILLET | 217.58 |
| TELU MOBILE | MESSAGERS INCENDIE & VOIRIE | 85.34 |
| TÉLUS QUÉBEC | SERVICE TÉLÉPHONIQUE | 867.27 |
| | USINE E/POTABLE | 673.76 |
| ULTRAMAR (BNC) | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 75.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 86.00 |
| | ESCOMPTE | -1.54 |
| VILLAGE VACANCES VALCARTIER | SORTIE T/JEUX | 342.60 |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) | FRAIS DE FINANCEMENT | 19,959.22 |
| | SOUS-TOTAL | 114,932.02 |

COMPTES À PAYER DE AOÛT 2004

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|---|---|---------|
| AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN | INST. LECTEUR DISQUETTE | 36.81 |
| ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC | COLLOQUE ANNUEL 23 ET 24 SEPT. (BERTRAND FRÉCHETTE) | 80.00 |
| | FORMATION 13 OCTOBRE COMBEQ GEST. PERMIS (STÉPHANE MILOT) | 172.54 |
| ATELIER MOBILE CLAUDE LALIBERTÉ | ESTIMATION POUR RÉP. POMPE FAUSSE RÉTENTION U E/POTABLE | 20.13 |
| BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE | AVIS DE MUTATION | 24.00 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

| | | |
|-----------------------------------|--|-----------------|
| CAMPING BELLE-VUE | SORTIE T/JEUX | 55.00 |
| CCS HORTICOLE | ÉLAGAGE PARC DÉTENTE | 1,380.30 |
| C.J. PICARD INC. | GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ CÔTE À MOGÈNE ET CÔTE DU BATEAU | 879.94 |
| CORPORATE EXPRESS | PAPETERIE | 356.65 |
| DESROCHES PRODUITS PÉTROLIERS | DIESEL GÉNÉRATRICE ST-ÉDOUARD | 307.84 |
| DISTRIBUTIONS A.B.R. | PEINTURE POUR MARQUAGE | 68.88 |
| DRAINAMAR | NETTOYAGE FOND DÉGRILLEUR | 782.40 |
| EMCO LIMITÉE | RÉP. MANCHON | 274.79 |
| EXCAVATION RÉJEAN LEMAY | RÉP. BORNE-FONTAINE RUE PRINC. (récupéré du contribuable) | 299.06 |
| | RÉP. PONCEAUX (2) POINTE-PLATON ENLEVER SOUCHE DÉGRILLEUR | 518.76 69.02 |
| FILTRUM | RÉPARATION PANNEAU CONTRÔLE ALARME RUE LAFLEUR | 332.42 |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE | RÈGL. 209-1994 (PAVAGE LAROCHE) | 1,116.00 |
| FRÉCHETTE BERTRAND | REPAS (4 PERS.) DÉPART DANYE GEN- DRON PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ | 47.29 |
| FORMULES MUNICIPALES | PAPETERIE URBANISME | 98.63 |
| GARAGE GEORGE MANAWIEL INC. | ENTRETIEN & RÉP. CAMION GMC | 33.82 |
| | ENTRETIEN & RÉP. S-10 | 108.01 |
| GARAGE RAYMOND DAIGLE INC. | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 70.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 42.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 53.01 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 57.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 56.25 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 22.00 |
| | ESSENCE CAMION INCENDIE | 23.00 |
| | ESSENCE CAMION INCENDIE | 50.00 |
| GESTION SOLA-MAY INC. | ESSENCE INCENDIE | 64.00 |
| | ESSENCE INCENDIE | 70.00 |
| GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE | ASS. COLLECTIVE SEPTEMBRE 2004 | 735.58 |
| HYDRO-QUÉBEC | USINE E/ POTABLE | 1,777.85 |
| ICETEC RÉFRIGÉRATION INC. | RÉP. FILTRE À AIR ST/STE-CROIX | 61.54 |
| IMPRIMERIE STE-CROIX INC. | AVIS MUNICIPAL # 31 URBANISME | 207.05 |
| | BULLETIN LOISIRS AUTOMNE | 172.54 |
| | AVIS MUNICIPAL # 32 | 391.09 |
| LAROSE & FILS LTÉE | PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. | 232.62 |
| | PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. | 44.19 |
| | PRODUITS D'ENTRETIEN VOIRIE | 176.43 |
| LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC. | MISE À JOUR CODE CIVIL | 69.55 |
| LES ENSEIGNES PALA INC. | ENSEIGNES HÔTEL DE VILLE & DÉGRILLEUR | 426.45 |
| LES P'TITS MOTEURS ENR. | RÉP. DÉBROUSSAILLEUSE | 10.18 |
| MÉCANIQUE STE-CROIX INC. | RÉP. CAMION 102 INCENDIE | 146.24 |
| | RÉP. CAMION 102 INCENDIE | 144.11 |
| PAVAGE CHABOT INC. | RAPIÉÇAGE 2004 10 % | 6,386.10 |
| PETITE CAISSE (NATHALIE) | RENFOUEMENT (TIMBRES) | 105.62 |
| PETITE CAISSE (GÉRALD) | RENFOUEMENT (BIENS NON DURA- BLE, ÉPICERIE, PAPETERIE, PROPANE & PHOTOS) | 120.64 |
| PG MENSYS | FORMATION SEPTEMBRE (FRANCE DUBUC) | 143.78 |
| | FORMATION SEPTEMBRE (NATHALIE BOLDUC) | 143.78 |
| POLY-ÉNERGIE INC. | ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC | 674.14 |
| QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC. | RÉP. ESTRADE TERRAIN SOCCER | 53.23 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES LOISIRS | 45.95 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. | .92 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 31.22 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE | 24.70 |
| | GANTS DE TRAVAIL VOIRIE | 9.16 |
| | CHLORE & CONTENANTS E/POTABLE | 698.62 |
| | CRÉDIT CONTENANTS E/POTABLE | -402.59 |
| | CHLORE & CONTENANTS E/POTABLE | 695.90 |
| | CRÉDIT PALETTE E/POTABLE | -46.01 |
| | LAME SCIE VOIRIE | 8.03 |
| | PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. | 24.34 |
| | PILES VOIRIE | 4.82 |
| | CRÉDIT FRAIS MANUTENTION | -28.76 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

| | | |
|---------------------------------|---|-------------------|
| RÉCUFOR INC. | RÉCUPÉRATION PNEUS MAI | 433.64 |
| RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC. | ACHAT BAC GRIS CÔTE MOGÈNE (récupéré de l'association 100.00 \$) | 144.47 |
| SANCOVAC 2000 INC. | RÉP. BORNES-FONTAINES # 1 ET 22 (récupéré de la Fonderie Bibby) | 778.43 |
| | CRÉDIT RÉP. BORNES-FONTAINES | -215.68 |
| SIFTO CANADA INC. | PRODUITS CHIMIQUES U/EAU | 2,470.22 |
| SIGNO TECH INC. | PANNEAUX & DOS D'ÂNE VOIRIE | 2,117.61 |
| ST-EX LTÉE | PAPETERIE | 57.50 |
| | PAPETERIE | 110.97 |
| | PAPETERIE | 11.05 |
| | PAPETERIE VOIRIE | 24.13 |
| TÉLUS QUÉBEC | USINE E/POTABLE | 662.94 |
| TRANSPORT TILLY INC. | TRANSPORT SORTIE T/JEUX | 1,420.55 |
| TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY | HON. PROF. COUR MUNICIPALE | 816.68 |
| ULTRAMAR (BNC) | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 72.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 19.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 78.00 |
| | ESSENCE CAMION MUNICIPAL | 79.02 |
| | SOUS-TOTAL | 29,939.09 |
| | GRAND TOTAL | 168,767.39 |

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 16-2004 À 17-2004

Arrivée de Sylvain Boulianne à la table des délibérations du conseil à 20 : 07 heures.

230-2004

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 2 septembre 2004 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

231-2004

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE AOÛT 2004 – RATIFICATION

| | | |
|--|--------------------------|-----------------|
| SALAIRES BRUTS DU 25 JUILLET 2004 AU 28 AOÛT 2004 | GÉRANT D'ARÉNA | 3,461.60 |
| | HOMME DE MAINTENANCE (R) | 1,227.20 |
| | AVANTAGES SOCIAUX | 756.75 |
| | SOUS-TOTAL | 5,445.55 |

COMPTES PAYÉS DE AOÛT 2004 – RATIFICATION

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------|
| BELL MOBILITÉ | SERVICE JUIN 2004 | 46.18 |
| HYDRO-QUÉBEC | ÉLECTRICITÉ | 1,182.17 |
| MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | REMISE DE JUILLET | 876.88 |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | REMISE DE JUILLET | 524.33 |
| RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC. | SERVICE AOÛT 2004 | 132.40 |
| SYNDICAT DES EMPLOYÉS | REMISE DE JUILLET | 23.98 |
| TÉLUS QUÉBEC | SERVICE TÉLÉPHONIQUE | 266.60 |
| | SOUS-TOTAL | 3,052.54 |

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

COMPTES À PAYER DE AOÛT 2004

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION DU COMPTE | MONTANT |
|-------------------------------------|--|--------------------|
| ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC. | INSPECTION ANNUELLE SYSTÈME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE | 147.69 |
| GREAT WEST COMPAGNIE ASSURANCE | ASS. COLLECTIVE SEPTEMBRE 2004 | 406.36 |
| M.G. SERVICE ENR. | ENTRETIEN SURFACEUSE ENTRETIEN SURFACEUSE | 291.43 1,936.35 |
| PLOMBERIE STE-CROIX INC. | ACCESSOIRES PLOMBERIE ACCESSOIRES PLOMBERIE | 27.09 11.40 |
| PRODUITS CAPITAL INC. | PRODUITS D'ENTRETIEN | 536.52 |
| SERVI-GLACES 2000 ENR. | LAVAGE BANDES PATINOIRE | 851.19 |
| | SOUS-TOTAL | 4,208.03 |
| | GRAND TOTAL | 12,706.12 |

232-2004

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 2 septembre 2004 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

233-2004

SOUMISSION(S) – RÉFECTION DE LA TOITURE

Deux (2) soumissions reçues :

| | Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 |
|----------------------|--------------|------------|--------------------------------|
| ➤ Toitures Aubé inc. | 39,650.00 \$ | non-requis | 55.00\$/heure, matériel en sus |
| ➤ C.J. Picard inc. | 51,750.00 \$ | non-requis | 650.00 \$ |

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Toitures Aubé inc. pour le prix de 39,650.00 \$, taxes en sus, pour la partie 1 ainsi que la partie 3 pour le prix de 55.00 \$/heure, matériel et taxes en sus.

Que Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2004

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 341-2004. Le maire explique le projet.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2004

234-2004

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé «Plan d'urbanisme» portant le numéro 159-1990 fut adopté le 18ième jour du mois de décembre 1990;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 169-1991, le règlement de zonage portant le numéro 170-1991 et le règlement de lotissement numéro 171-1991 furent adoptés le 2^{ième} jour du mois de juillet 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-1990, 169-1991, 170-1991 et 171-1991 de façon à :

- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB4 à même les zones RA3 et C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC4 à même la zone C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC5 à même la zone C1;
- agrandir l'aire d'affectation résidentielle de forte densité RC2 à même la zone RA3;
- créer une nouvelle zone résidentielle «44-H» à même les zones 17-H, 28-H et 29-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «45-H» à même les zones 29-C et 30-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «46-H» à même la zone 29-C;
- agrandir la zone résidentielle 17-H à même la zone 28-H;
- agrandir la zone résidentielle 18-H à même la zone 28-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 44-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 45-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 46-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 44-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 45-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 46-H;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a adopté le 3^{ième} jour du mois d'août 2004, le projet de règlement numéro 341-2004 portant sur les mêmes sujets et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7^{ième} jour du mois de septembre 2004 sur le projet de règlement numéro 341-2004 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Sylvain Boulianne,

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 341-2004 SOIT ADOPTÉ ET QUE CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 341-2004 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 341-2004 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 341-2004 :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-1990 INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :

- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB4 à même les zones RA3 et C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC4 à même la zone C1;
- créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle de forte densité RC5 à même la zone C1;
- agrandir l'aire d'affectation résidentielle de forte densité RC2 à même la zone RA3;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- créer une nouvelle zone résidentielle «44-H» à même les zones 17-H, 28-H et 29-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «45-H» à même les zones 29-C et 30-C;
- créer une nouvelle zone résidentielle «46-H» à même la zone 29-C;
- agrandir la zone résidentielle 17-H à même la zone 28-H;
- agrandir la zone résidentielle 18-H à même la zone 28-H;

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 44-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 45-H;
- prévoir les conditions préalables à l'émission du permis de construction dans la nouvelle zone 46-H;

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" DE FAÇON À :

- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 44-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 45-H;
- prévoir des normes minimales de lotissement en fonction des usages pour la nouvelle zone 46-H;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

COMITÉ DU PATRIMOINE CULTUREL – RAPPORT DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

235-2004

NOMINATION

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer madame Denise Auger pour agir à titre d'aide technique au sein du comité du patrimoine.

236-2004

COMITÉ DE LA FAMILLE DE SAINTE-CROIX - AIDE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une politique familiale en mai 2004;

ATTENDU QUE parmi le plan d'action du comité famille de la MRC, il est inscrit d'encourager chaque municipalité de la MRC de Lotbinière à créer un comité famille;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Croix désire également connaître des suggestions d'actions afin d'aider les familles de Sainte-Croix et d'inciter d'autres familles à vivre dans la collectivité;

ATTENDU QUE le comité famille à Sainte-Croix a comme tâche de proposer un plan d'action à la collectivité de Sainte-Croix qui devrait contenir les éléments suivants :

- De constater ce qui se fait déjà pour les familles;
- De choisir les champs d'intervention;
- De formuler des objectifs à atteindre;
- De formuler des suggestions de projets municipaux et des actions à réaliser;
- De proposer des échéances.

ATTENDU QUE ce comité est consultatif auprès de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE ce comité est formé de citoyennes et de citoyens demeurant à Sainte-Croix ainsi d'intervenants provenant du comité famille de la MRC;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet s'adressant à toute la collectivité de Sainte-Croix;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

ATTENDU QUE M. Jean Lecours, maire, est le représentant désigné auprès de ce comité en vertu de notre résolution numéro 169-2004;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 du Code municipal du Québec, la municipalité désire aider ce comité à la poursuite de leur objectif en leur accordant, et ce à titre gratuit, le prêt d'une salle à l'hôtel de ville;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de fournir l'aide citée au préambule.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

DÉMISSION

237-2004

M. DOMINIQUE DUBÉ

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Dominique Dubé, à compter du 16 juillet 2004, à titre de pompier volontaire depuis le 2 mars 2004.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Dominique Dubé et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette année au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

238-2004

M. CHRISTIAN LAUNIER

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de monsieur Christian Launier, à compter du 30 mai 2004, à titre de pompier volontaire depuis le 4 novembre 2003.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Christian Launier et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette dernière année au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

239-2004

IDENTIFICATION DE LA CASERNE, DES CAMIONS ET DES OFFICIERS

ATTENDU QUE dans le schéma de couverture de risque de la MRC de Lotbinière, les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard, Lotbinière et Leclercville font partie du secteur 1 dudit schéma et qu'il devient nécessaire de procéder à une nouvelle identification des casernes, des camions et des officiers pour une meilleure gestion;

ATTENDU la rencontre entre les parties (directeurs) relativement à cette fin, et la proposition faite par notre directeur, M. Marcel Daigle;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter cette proposition, savoir :

- **Sainte-Croix** – Caserne # 1
- **Véhicules :**
 1. Camion autopompe # 411
 2. Camion citerne # 711
 3. Camion unité d'urgence # 911
- **Officiers :**
 1. Directeur, officier # 101 (M. Marcel Daigle)
 2. Capitaine, officier # 111 (M. Yanick Hamel)
 3. Capitaine, officier # 121 (M. Serge Martel)
 4. Technicien en prévention incendie, officier # 105 (M. Marc Lauzé)

Et d'informer les municipalités concernées et la MRC de Lotbinière de notre acceptation.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

VOIRIE

CESSION D'UNE PARTIE DE LOT 142-P.N.S. (ANCIEN CHEMIN ROUTE 3)

240-2004

DOSSIER DE M. ANDRÉ DROUIN

ATTENDU QU'aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Québec, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière le 18 août 2004 sous le numéro 11 620 508, le tribunal déclare M. André Drouin propriétaire de l'immeuble des lots 144-P & 147-P tel que décrit dans ledit jugement;

ATTENDU les déclarations du cessionnaire au projet d'acte de vente tel que préparé et vérifié par Me Diane Plante, notaire;

ATTENDU l'article 739 du Code municipal du Québec;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le projet d'acte de vente tel que préparé par Me Diane Plante, notaire, et de céder à M. André Drouin la partie de lot 142-P.n.s. pour le prix de un dollar.

Que M. Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit acte de vente.

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS 133-PTIE & 138-PTIE

241-2004

DOSSIER HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU une future construction résidentielle laquelle sera érigée au 505 rue Barbin, lot 138-40, à la demande de M. Claude Picard;

ATTENDU QUE pour ce faire, Hydro-Québec doit installer une ligne aérienne passant au-dessus de nos terrains, lots 133-ptie & 138-ptie d'une longueur de ± 68 mètres selon le plan de servitude annexé aux présentes et portant le numéro 8632/S/61532358/N1 daté du 18 août 2004;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est d'accord avec cette servitude en considération qu'elle n'assumera aucuns frais pour cette installation dans le présent et dans le futur;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accorder une servitude de passage à Hydro-Québec selon le plan et les conditions mentionnés à la présente.

Que M. Jean Lecours, maire, et Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit acte de servitude.

242-2004

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE le contrat d'entretien pour le réseau d'éclairage public viendra à échéance le 30 septembre 2004, numéro de dossier 198-015;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Poly-Énergie inc. nous propose les mêmes conditions d'entretien et de renouvellement qu'antérieurement;

- S/urbain : 6,320.16 \$ annuellement;
- S/rural : 902.88 \$ annuellement;

Les taxes sont en sus des prix indiqués.

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la présente offre pour la prochaine année et couvrant la période échéante au 30 septembre 2005.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

**USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD –
RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

243-2004

LEVÉ DE SISMIQUE # 2 (NOVA AQUA EXPERT INC.)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Nova Aqua Expert inc. la somme de 14,734.97 \$ relativement à la réalisation de levés de sismique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2004-08-02 datée du 2 août 2004 et selon la recommandation de Laforest Experts-Conseils inc..

244-2004

**STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES RUE LAFLEUR – SOUMISSION(S)
POUR ABRI**

Toiture permanente :

Trois (3) soumissions reçues :

| | |
|--------------------------|-------------|
| ➤ Rénovation Lamontagne | 3,680.80 \$ |
| ➤ M.L. Construction inc. | 6,654.19 \$ |
| ➤ C.J. Picard | 8,396.83 \$ |

Rideaux d'hiver :

Une (1) soumission reçue :

| | |
|------------------------------|-------------|
| ➤ Abris Tout Genre G.Y. inc. | 1,138.75 \$ |
|------------------------------|-------------|

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission de la toiture permanente et d'accorder le contrat d'achat à Rénovation Lamontagne pour le prix de 3,680.80 \$, taxes incluses, ainsi que la seule soumission reçue des rideaux d'hiver et d'accorder le contrat d'achat à Abris Tout Genre G.Y. inc. pour le prix de 1,138.75 \$, taxes incluses. D'autoriser un transfert budgétaire de 1,330.00 \$ du poste budgétaire # 22-41200-725 afin de permettre la réalisation de ce projet.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

245-2004

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2003, tels que préparés par Laberge Lafleur, S.E.N.C. de comptables agréés, sous toute réserve des crédits à recevoir de la S.H.Q. relativement au dossier de la contamination des immeubles de la rue Lafleur en vertu de l'entente datée du 03/04/01.

AVIS DE MOTION (R.333-2004, ANNEXE A)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier l'annexe «A» du règlement numéro 333-2004 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Rue Lafleur : quittance pour travaux, fournisseurs non payés (R. Lemay, etc.)
- Rue Laroche : dos d'âne installé non nécessaire... sera retiré à l'automne ... consultation pour le printemps par lettres enregistrées pour le secteur concerné.
- Recherche en eau souterraine : quelques commentaires du maire et développement.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2004

- Débranchement des gouttières : visite pour septembre et octobre.
- Budget 2005 : aménagement du Parc Détente.
- Semaine de la municipalité en juin : activités locales non publiées ... auraient été souhaitables.
- Accès au fleuve rue du Bateau : signalisation ... bonne initiative.

246-2004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 18 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier